

Monsieur Luc Frieden
Formateur du nouveau Gouvernement
Secretariat général du CSV
BP 826
L-2018 Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2023
N/réf. : TW/nf

Concerne : Les propositions de la Chambre des Métiers

Cher Monsieur Frieden,

Nous avons consulté avec intérêt le communiqué de presse du Service information et presse du gouvernement (SIP) reprenant les 12 thématiques qui sont traitées par des groupes de travail ad hoc dans le cadre des négociations de coalition.

En tant qu'institution représentative de l'Artisanat depuis presque 100 ans, la Chambre des Métiers prend position par rapport à 10 des 12 thématiques (voir annexe) en posant à chaque fois et de façon succincte le contexte et les priorités de l'Artisanat, avec un renvoi pour plus de détails à des avis ou prises de positions.

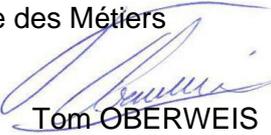
Pour un échange plus spécifique sur les différents aspects traités, nous sommes bien évidemment disposés à déléguer nos experts aux réunions des groupes de travail si cela est souhaité.

Nous vous joignons également en annexe nos 30 propositions pour l'Artisanat élaborées en amont de la campagne électorale.

Sachant que l'Artisanat favorise la croissance durable tout en pérennisant l'emploi, et vu que les entreprises familiales artisanales sont un pilier de la relance durable de l'économie luxembourgeoise en tant qu'acteurs de proximité, il est essentiel que le futur accord de coalition pose le cadre adéquat pour répondre aux enjeux du secteur, renforcer sa compétitivité et améliorer le quotidien des artisans tout comme des citoyens en général.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à l'égard des propositions de l'Artisanat, nous vous prions de croire, cher Monsieur Frieden, à l'assurance de nos sentiments très distingués.


Tom WIRION
Directeur Général

Pour la Chambre des Métiers

Tom OBERWEIS
Président

Artisanat

Propositions au Formateur



16 octobre 2023

#ZukunftHandwerk

L'Artisanat a le vent en poupe ! Depuis des années, voire des décennies, on assiste à un développement soutenu et constant du secteur. En tant que chambre professionnelle à base électorale et à affiliation obligatoire.

La Chambre des Métiers représente

8.500
entreprises
(soit 21% des entreprises du Luxembourg)

103.000
emplois
(soit 20% de l'emploi national)

1.750
apprenti(e)s

L'Artisanat est par conséquent

1^{er}
employeur
du Luxembourg

1^{er}
formateur
du Luxembourg

Le **potentiel socio-économique** du secteur se résume en la devise

L'Artisanat construit l'Avenir du Luxembourg

Si le rôle de l'Artisanat dans la société luxembourgeoise est substantiel, surtout de par les **activités enracinées** et les **emplois de proximité** tout comme l'augmentation de la qualité de vie des citoyens au quotidien via des prestations individualisées et produits de qualité, les **défis** avec lesquels le secteur se voit confronté sont considérables, notamment :

- Pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Manque de sites d'implantation
- Augmentation de la concurrence sur les marchés nationaux
- Intégration de nouvelles technologies (e.a. transition écologique et numérique)
- « Complexification » du cadre légal et réglementaire
- Ressources limitées et perturbations des chaînes d'approvisionnements
- Prise en compte de la conciliation « vie professionnelle - vie familiale » et des changements dans le monde du travail
- Exigences de la clientèle et nouvelles tendances auprès des consommateurs.

Malgré tous ces défis, l'Artisanat voit dans la dynamique créée par l'innovation, notamment l'éco-innovation et le dossier énergétique, ainsi que les nouvelles technologies une chance réelle pour l'avenir, qu'il importe de favoriser via un **cadre politique proactif**.

Pour positionner l'Artisanat dans le contexte des élections prévues en 2023, la Chambre des Métiers expose dans le présent document **30 propositions politiques réparties sur 7 grands domaines**, considérés comme prioritaires pour l'Artisanat et l'avenir des PME luxembourgeoises, à savoir :

1. Booster les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
2. Renforcer l'attractivité de l'Artisanat dans un contexte de profondes mutations
3. Faire de la transition écologique un facteur de développement économique durable
4. Faire de l'innovation et de la transition numérique des leviers de compétitivité
5. Mieux gérer les effets secondaires de la croissance économique (aspects « aménagement du territoire »)
6. Faire évoluer l'organisation du travail face aux défis des PME quant au « monde du travail 4.0 »
7. Construire un État moderne, équitable, garant de l'égalité des chances.

Sujets à discussion bicéphale retenus par CSV et DP :

1. **Lutte contre la pauvreté**
2. **Logement
y compris l'accélération des procédures**
3. **Environnement, climat, biodiversité et énergies renouvelables
y compris les procédures**
4. **Finances publiques et fiscalité**
5. **Santé y compris sécurité sociale**
6. Justice et sécurité
7. **Éducation
y compris recherche, enseignement supérieur, formation
professionnelle et éducation non formelle**
8. **Économie et travail (work life & family balance) y compris
agriculture, viticulture, tourisme, protection des consommateurs,
industrie, place financière, petites et moyennes entreprises et
énergie**
9. **Europe
y compris défense, coopération, Grande Région et relations
internationales**
10. **Accueil et migration**
11. **Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie y compris
aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes
âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques,
jeunesse et famille**
12. **État moderne
y compris digitalisation, médias, fonction publique, communes et
infrastructures**

| Lutte contre la pauvreté (1) | |
|-------------------------------------|--|
| Sujet | Salaire social minimum (SSM) |
| Constat(s) | Le contexte économique actuel marqué par de fortes incertitudes, des accroissements de coûts et une fragilité générale dû aux poly-crisis n'est pas propice à l'augmentation mécanique du coût de travail qui se greffe sur une série de tranches indiciaires en 2022 et 2023. Considérant de surcroît l'évolution de la productivité des entreprises luxembourgeoises, notamment en termes de compétitivité-coûts et compétitivité-prix, toute hausse du SSM qui n'est pas accompagnée de gains de productivité suffisants risque de compromettre les emplois existants, tout comme la création de nouveaux postes moins qualifiés. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Réformer de la législation relative au SSM considérant l'évolution de la productivité sur base d'une approche sectorielle et de la rentabilité des entreprises concernées - Renforcer les mesures sociales en faveur des ménages les plus démunis par le biais de transferts sociaux (i.e. du budget étatique) dans une optique de sélectivité sociale, plutôt qu'au niveau du salaire (i.e. des budgets des entreprises, par ailleurs fortement mis à l'épreuve en ces temps de crises actuelles) |
| Document(s) | Avis de la Chambre des Métiers relatif à l' augmentation du salaire social minimum du 14 décembre 2022 |
| Sujet | Revenu d'inclusion sociale (REVIS) |
| Constat(s) | Le REVIS doit s'inscrire dans le cadre d'une politique sociale globale. Le montant du revenu d'inclusion sociale doit être évalué au regard de son efficacité en matière de protection sociale mais surtout de l'incitation à se réinsérer sur le marché de l'emploi. Il demeure d'importantes « trappes à l'inactivité et au sous-emploi », considérant que les gains monétaires du passage du REVIS à un emploi rémunéré au voisinage du SSM peuvent paraître faibles, ceux-ci étant réduits par la baisse de certaines aides sociales et l'augmentation de la fiscalité. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | Revoir les montants du REVIS pour atteindre un juste équilibre entre protection sociale et activation professionnelle, avec des moyens plus adaptés pour investir dans la formation des personnes éloignées de l'emploi |
| Documents | Avis communs de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce relatif au revenu d'inclusion sociale du 3 juillet 2017 et du 5 avril 2019 |

| Logement (accélération des procédures) (2) | |
|---|--|
| Sujet | Mesures d'urgence temporaires destinées à combattre la crise du secteur de la construction |
| Constat(s) | <p>Causes de la crise sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hausse rapide et importante des taux d'intérêts hypothécaires - climat d'incertitude généralisé (contexte de poly-crise) - signaux négatifs envoyés par certaines décisions / annonces politiques envers les investisseurs dans le logement locatif <p>Il est donc urgent de redynamiser le marché du logement et de stimuler temporairement la demande de logements pour éviter le pire (baisse de l'offre de logements, pertes d'emplois, déchet fiscal, ...).</p> <p>Dans ce contexte, la CdM préconise l'adoption d'une série de mesures fiscales fortes et limitées dans le temps (12 mois).</p> |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Report en avant de marchés publics [objectif : compenser en partie une demande privée défaillante] - Abolition, pendant 12 mois, des frais d'enregistrement sur la quote-part de construction déjà réalisée [objectif : constituer des stocks de logements & occuper les salariés] - Utilisation, pendant 12 mois, du Fonds spécial de soutien au développement du logement pour acquérir des projets privés qui sont en suspens - Introduction d'un taux de TVA de 5% pour la création de logements locatifs pendant 12 mois - Revoir les mesures annoncées freinant l'investissement dans la création de logements locatifs <ul style="list-style-type: none"> ✓ réintroduction de l'amortissement accélérée à 6% pendant 12 mois ✓ PL « bail à loyer » : maintenir le statu quo en matière de rendement maximal du capital investi |
| Document(s) | Lettre de l'UEL adressée au formateur, en collaboration avec la Chambre des Métiers |
| Sujet | En parallèle ... préparer une « offensive logement » |
| Constat(s) | <p>Notre pays est confronté au problème structurel d'un écart important entre la demande potentielle et la production (offre) de logements. Il s'agit de soutenir l'offre de logements (réalisations de logements) tout en évitant un soutien démesuré / trop large de la demande (par ex. subventions aux acquéreurs) → alimente la hausse des prix des logements</p> |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <p>Mobiliser des terrains à bâtir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans une première phase, mobiliser les « Baulücken » en sensibilisant les propriétaires fonciers - Mesures fiscales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Introduction d'une taxe nationale pour mobiliser des terrains à bâtir ✓ Réforme de l'impôt foncier (à court terme : augmenter la taxation des terrains à bâtir – B6) - Adopter rapidement un cadre légal pour mettre en œuvre le concept des « Baulandverträge » |

| | |
|--|---|
| <p><i>Priorité(s) de l'Artisanat</i></p> | <p>Simplifier drastiquement les procédures d'autorisation en matière d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf point 3 <p>Optimiser l'occupation des sols en augmentant la densité du bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les mentalités de la population associant la densité à un niveau de qualité de vie médiocre (projets-pilotes & journées « portes ouvertes ») - Augmenter, dans les quartiers appropriés, la densité du bâti en revoyant par exemple les hauteurs maxima constructibles - Sensibiliser les communes à ce que certaines politiques menées sur le plan local sont contraires à l'objectif de la densification (ex : nécessité d'une approche pragmatique concernant la protection du patrimoine) - Explorer des pistes plus innovantes (ex. construire plus d'immeubles fonctionnels comprenant des logements) <p>Mesures structurelles destinées à augmenter l'offre de logements (abordables)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre au secteur privé de participer à l'effort national de création de logements abordables (p. ex. sous-traiter la conception et la réalisation de logements abordables au secteur privé – complémentarité face aux promoteurs publics) - Mettre en œuvre le modèle de partenariat proposé par la Chambre des Métiers : participation des particuliers + entreprises au financement & à la réalisation de logements abordables (introduire un incitatif fiscal) - Promouvoir activement la réalisation de logements pour salariés : appliquer la loi relative au logement abordable de manière proactive et pragmatique (en concertation étroite avec le secteur privé) <p>Analyser de manière approfondie les effets économiques de la fiscalité immobilière concernant le logement locatif afin d'objectiver le débat (effets des mesures fiscales destinées aux investisseurs sur l'offre de logements, les prix, etc.)</p> <p>Bien cibler les aides individuelles au logement selon des critères socio-économiques pour éviter des effets contreproductifs (alimentation de la hausse des prix)</p> |
| <p><i>Documents</i></p> | <p>Différents avis de la Chambre des Métiers concernant le « Baulandvertrag » (dossier parlam. N°7139) : Dossiers législatifs Chambre des députés du grand-duché de Luxembourg (chd.lu)</p> <p>Avis commun de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce concernant le Projet de loi n°7642 modifiant la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation - Amendements gouvernementaux (31/1/2023) [Dossier parl. N°7642] CDM - Mediathèque</p> <p>Avis de la Chambre des Métiers concernant le Projet de loi sur l'impôt foncier, l'impôt à la mobilisation de terrains et l'impôt sur la non-occupation de logements (27/7/2023) : CDM - Mediathèque</p> <p>Stratégie en matière de logement - Propositions de la Chambre des Métiers : CDM - Mediathèque</p> |

| Sujet | Simplification des procédures d'autorisation |
|-----------------------------------|---|
| Constat(s) | <p>Des procédures d'autorisation très complexes en matière d'urbanisme, souvent qualifiées de « mille-feuille administratif », impliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pertes de temps - surcoûts (rapports, études, ...) - de ce fait, elles augmentent les prix des logements |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <p>Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (LPN)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les compétences du ministre de l'Environnement aux seules zones vertes et supprimer toute application de la LPN à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées (périmètre d'agglomération) [garde-fous : p. ex. élaboration PAG, loi relative aux établissements classés] <p>Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 29bis : prévoir un système d'indemnisation financière à côté de l'augmentation du degré d'utilisation du sol destiné au logement de 10% [objectif : tenir compte de la réalité sur le terrain et éviter des litiges et des situations de blocage]. - Assouplir la procédure PAP : fusionner les procédures d'élaboration d'un PAP & de modification ponctuelle du PAG rendue nécessaire par un tel PAP [actuellement : dédoublement inutile des procédures] - Donner une base légale une plateforme administrative réunissant toutes les administrations concernées par un PAP NQ (si PAP NQ = élaboré en conformité avec les recommandations de plateforme, il est exempt des autorisations sectorielles) [dispense similaire existe pour les infrastructures de transport – loi du 15/5/2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement] - Renforcer les compétences des communes dans l'identification et le classement de terrains à viabiliser situés actuellement en zone verte (p. ex. en cas d'arrondissement du périmètre d'agglomération) <p>Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir davantage, pour des établissements courants, un système déclaratif combiné à des mécanismes de réception et de suivi par des organismes agréés <p>Autre mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - (Ré)intégrer dans les législations sectorielles en relation avec l'urbanisme des recours en réformation |
| Documents | Simplification administrative en matière d'urbanisme |

| Environnement, Climat, Biodiversité et Energies renouvelables (3) | |
|--|--|
| Sujet | Environnement (Procédures et commodo) |
| Constat(s) | <p>Il est évident pour l'Artisanat que la préservation de l'environnement est indispensable pour permettre un développement durable de la société et des générations futures. Néanmoins dans ce domaine, un millefeuille administratif s'est créé au cours des deux dernières périodes législatives, provoquant ainsi et notamment dans le domaine du logement un ralentissement net des opérations de construction, avec à la clef une augmentation de la pénurie en logements (nocif pour la croissance du pays, tant nécessaire) et un renchérissement conséquent des nouvelles constructions, sans pour autant induire une influence positive sur la protection de l'environnement.</p> <p>Un deuxième constat est que, souvent, le Luxembourg a tendance à vouloir être le premier en classe lors de la transposition des directives européennes, et ce parfois au préjudice des entreprises indigènes face à la concurrence étrangère sur un marché unique européen.</p> |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Réviser la législation dans le domaine du logement en matière des réglementations environnementales (études d'impact, compensations, etc) tout en appliquant le principe « La Directive et rien que la Directive » - Réduire au strict minimum le nombre de procédures à respecter/à entamer, tout en les accélérant (p.ex. par la digitalisation et par des autorisations tacites après expiration des délais fixés) - Commodo : Continuer la réforme de la loi commodo en introduisant des autorisations-types pour les activités courantes dans l'Artisanat et dont leur conformité est contrôlée ex-post par des organismes agréés. - Réviser la loi déchets, afin d'éliminer les ambiguïtés dans la mise en œuvre, notamment concernant l'utilisation d'emballages réemployables : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Abroger l'obligation d'utiliser des récipients réutilisables pour les livraisons à domicile et les repas à emporter. En effet, les obligations imposées par la législation luxembourgeoise sont impossibles à respecter dans les délais prévus, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, en raison de l'indisponibilité actuelle de solutions d'emballage viables et suffisamment variées ou d'une pénétration trop faible de ces solutions sur le marché luxembourgeois ✓ Remplacer cette obligation d'utilisation par une obligation d'offre, comme c'est le cas en Allemagne, afin de laisser le choix au client |
| Document(s) | <ul style="list-style-type: none"> - Loi du 9 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets - Interview Mme Welfring dans le magazine de l'Artisanat « D'Handwierk » |

| Sujet | Climat |
|-----------------------------------|---|
| Constat(s) | <p>La lutte contre le changement climatique constitue un des majeurs défis de notre époque. Il s'agit de rassembler toutes les forces disponibles pour amortir le réchauffement de la terre et d'exécuter des mesures d'adaptation au changement climatique. L'Artisanat luxembourgeois est à la fois un acteur important et incontournable dans la transition vers une économie verte et circulaire et un bénéficiaire d'une utilisation plus efficace et durable des ressources. Le nouveau modèle économique, axé davantage sur la production durable et l'utilisation efficace de l'énergie, la prévention de déchets et la réutilisation de produits et de matières premières secondaires, pourra contribuer à une revalorisation de l'Artisanat, dont le savoir-faire traditionnel et la flexibilité seront essentiels. Une politique forte en matière de soutien aux entreprises artisanales est de mise, afin de leur donner les moyens nécessaires pour diminuer à la fois leur propre empreinte carbone et contribuer activement à la décarbonation du pays.</p> |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie nationale de valorisation des emplois artisanaux <ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation positive au niveau de la formation initiale ✓ Renforcement accru de la formation continue de tous les acteurs de l'écosystème artisanal (CdM, IFSB, Centres de Compétences) ✓ Entamer une politique d'immigration attractive - Renforcer les outils d'accompagnement des PME, pour informer, sensibiliser, conseiller, tels que : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Klimapakt fir Betriber ✓ Les services des organisations artisanales (p.ex. eHandwierk) - Mise en place d'un „Klimaprogramm Handwierk“ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elargissement des missions du service eHandwierk de la CdM avec les sujets de la décarbonation de l'Artisanat ✓ Renforcer l'équipe eHandwierk par des « ambassadeurs » de la transition énergétique - Renforcer les régimes d'aides pour faciliter l'efficacité énergétique dans les entreprises <ul style="list-style-type: none"> ✓ Refonte de la loi relative à un régime d'aide à la protection de l'environnement ✓ Renforcer la formule SMEPackages Sustainability ✓ Aide à l'investissement pour la rénovation de bâtiments fonctionnels - Développer l'infrastructure de charge pour la mobilité électrique <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le régime d'aide pour l'infrastructure de charge au sein des PME, ✓ Encourager la création d'une offre en points de charge mobiles utilisables par des professionnels, notamment pour les camionnettes artisanales ✓ Créer une densité élevée en bornes de charge ultra-rapides sur les grands axes du pays et aux frontières - Création d'un cadre qui facilite l'économie circulaire au Luxembourg |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Documents | <ul style="list-style-type: none"> - Avis du CES relatif à la transition énergétique du 9 octobre 2023 - Prise de position de la Chambre des Métiers sur l'avant-projet PNEC 2024 https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/actualites/2023/juillet-2023/pnec/annexes-avis-plateforme-pnec.pdf (p. 45) |
| Sujet | Economie circulaire |
| Constat(s) | <p>L'économie circulaire est un concept économique visant une consommation responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires et la réutilisation de matières premières secondaires. Il s'agit de refermer le cycle de vie des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. Force est de constater que l'économie circulaire se situe aujourd'hui encore à l'état embryonnaire au Luxembourg : mise à part les initiatives réussies dans le domaine des déchets telles que la Superdreckskescht, l'économie luxembourgeoise reste de manière stable sur une trajectoire linéaire. Alors qu'une stratégie nationale en économie circulaire a été actée sur papier, l'économie circulaire fait actuellement complètement défaut sur le terrain.</p> |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un cadre réglementaire adapté à l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incorporer les critères circulaires dans les instruments d'aménagement du territoire (p.ex. PAP, règlement sur les bâtisses) ✓ Standardiser les exigences imposées en matière de construction circulaire dans les marchés publics ✓ Fournir un cadre réglementaire favorable au réemploi des matériaux récupérés et recyclés - Promotion accrue de la réparation, de la rénovation et de la circularité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir le principe de la réparation auprès des consommateurs ✓ Mettre en évidence et soutenir les entreprises actives dans le domaine ✓ Créer un cadre fiscal favorable à la réparation ✓ Mettre en place des « bons de réparation » au niveau national - Mise en place des mesures d'accompagnement pour les entreprises <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien au financement de solutions innovantes ✓ Renforcer le soutien technique (transfert de Know- How via le Klimapakt fir Betriber et le « Klimaprogramm Handwierk ») ✓ Faciliter les partenariats publics-privés (notamment dans le domaine de la réparation, en créant des synergies entre les centres de ressources et l'Artisanat) - Utilisation responsable de la ressource naturelle « Eau » <ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer une obligation d'installations de collecte d'eaux de pluie pour les nouveaux bâtiments ✓ Augmenter les subsides pour la mise en place d'installations de collecte d'eau de pluie (bâtiments neufs et existants) ✓ Mettre en place des projets pilotes pour des systèmes de réutilisation et recyclage des eaux grises (eaux issues des douches, des baignoires, des lavabos, des lave-linges, des éviers et des lave-vaisselle) |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Documents | <ul style="list-style-type: none"> - Avis du CES relatif à la transition énergétique du 9 octobre 2023 - L'économie circulaire au sein des entreprises artisanales (papier de réflexion de la Chambre des Métiers) |
| Sujet | Energies renouvelables |
| Constat(s) | <p>L'Artisanat, et notamment le secteur de la construction, est un des principaux piliers de la transition énergétique. Le déploiement des énergies renouvelables, le remplacement des chauffages fossiles par des alternatives décarbonées, la rénovation, la réparation, la maintenance et la restauration tout comme le transfert de compétences requises pour le processus de transformation sont quelques exemples de son vaste champ d'application dans le contexte de la transition énergétique.</p> <p>Avec la majoration des ambitions affichées dans l'avant-projet du PNEC 2024, le secteur artisanal devient un secteur stratégiquement prioritaire pour le Luxembourg, afin que le gouvernement puisse réaliser les objectifs climatiques fixés jusqu'à 2030 et au-delà</p> |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie nationale pour préparer et accompagner l'école dans le cadre de la transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir des programmes de qualification, de formation continue et de reconversion en lien avec la transition énergétique ✓ Adapter la formation initiale en offrant plus de formations en lien avec la transition énergétique ✓ Renforcer l'offre de la formation continue de tous les acteurs de l'écosystème artisanal (CdM, IFSB, Centres de Compétences) - Maintenir l'attractivité du régime d'aide Klimabonus - Simplifier / Digitaliser les procédures d'octroi des subsides - Mise en place d'un mécanisme de préfinancement par l'Etat pour réduire la charge budgétaire des citoyens - Harmoniser les règles urbanistiques (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, rénovation énergétique) - Renforcer l'aide à l'investissement pour entreprises en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur, biomasse...) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconduire à échéance régulière l'appel d'offre « photovoltaïque autoconsommation », surtout pour les installations de puissance entre 30 kWc et 200 kWc) |
| Documents | Avis du CES relatif à la transition énergétique du 9 octobre 2023 |

| Finances publiques et fiscalité (4) Finances publiques (4a) | |
|--|---|
| Sujet | Investissements publics |
| Constat(s) | Il est important de maintenir les investissements publics à un niveau élevé pour maintenir l'attractivité du pays, accompagner la croissance économique et garantir la qualité de vie des citoyens. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | Si la situation financière devait le requérir, il serait opportun que le gouvernement priorise les investissements permettant de maintenir, voire d'accroître l'attractivité et la compétitivité du pays (p. ex. infrastructures de transport et de communication ; zones d'activités économiques, ...) |
| Document(s) | Avis sur le projet de budget de l'Etat concernant l'exercice 2023 du 15 novembre 2022 |
| Sujet | Frais de fonctionnement |
| Constat(s) | La Chambre des Métiers déplore le fait que les frais de fonctionnement de l'État avec notamment la catégorie « rémunération des salariés » s'accroissent plus vite que les dépenses en général sur la période 2020-2023. Cette évolution devrait être attribuable tant à un effet « volume » (hausse du nombre d'agents de l'État fixée à un maximum de 1.393 unités en 2023) qu'à un effet « prix » (augmentation du coût salarial par personne). |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'évolution du nombre d'agents de l'État en augmentant l'efficacité de l'État (digitalisation, simplification des procédures administratives, ...) - A terme : le système de rémunération du secteur public devrait être lié à la performance des collaborateurs |
| Document(s) | Avis sur le projet de budget de l'Etat concernant l'exercice 2023 du 15 novembre 2022 |
| Sujet | Moderniser la gouvernance des finances publiques |
| Constat(s) | A côté de la nécessité de garder, au niveau des finances publiques, un coussin d'air pour des événements imprévisibles, il faut garder en tête que le Luxembourg doit faire face à de multiples défis qui nécessiteront des moyens budgétaires importants (transition énergétique, vieillissement de la population, logement, ...). Il serait opportun de passer d'une logique budgétaire basée sur les ministères à une logique de résultats, en adoptant ainsi une vue holistique. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none">- Passer d'une logique des moyens à celle des résultats et de la performance dans la procédure budgétaire- Réaliser une analyse systématique de l'efficacité des dépenses publiques |
| <i>Document(s)</i> | Dondelinger Norry, Directeurs Affaires Economiques de la CDM Renforcer la gouvernance des finances publiques pour bien maîtriser les défis actuels et futurs, Recueil d'IDEA : Face aux Grands Défis https://www.fondation-idea.lu/wp-content/uploads/sites/2/2023/09/Fondation-IDEA-asbl-Face-aux-Grands-Defis-Elections-legislatives-2023-.pdf |

| Finances publiques et fiscalité (4) Fiscalité (4b) | |
|---|---|
| Sujet | Soutenir davantage les PME artisanales, la transition énergétique et l'offre de logements abordables |
| Constat(s) | La fiscalité constitue un levier important pour mettre en œuvre certaines politiques sectorielles. Dans ce contexte, la Chambre des Métiers a émis des propositions en relation avec des incitants fiscaux en vue de soutenir davantage les PME artisanales, la transition énergétique et l'offre de logements abordables |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage / formation continue - Soutenir davantage l'« accès collectif » à la formation continue au niveau des entreprises (cofinancement) : mettre en place une exonération fiscale des aides - Introduction de nouveaux moyens de financement - Promotion accrue du « crowdfunding » en introduisant un « tax shelter » luxembourgeois - Favoriser la transition énergétique et numérique ainsi que la transmission d'entreprises - Introduction d'une « super-déduction » en matière de transition énergétique - Introduction d'une « super-déduction » en matière de digitalisation - Alternativement : simplifier le nouveau régime de la bonification d'impôt pour investissement proposé par le projet de loi N° 8276 (notamment pour PME) - Economie circulaire : promotion de la « réutilisation » + de la « réparation » des produits par l'application du taux de TVA de 3% - Développer un cadre fiscal en matière de transmission plus attractif notamment au niveau des cédants (optique transmissions familiales ou transmissions en interne par des salariés de l'entreprise) - Développement d'une politique du logement (abordable) appropriée - Cf partie « Logement » - Création d'un réseau décentralisé de décharges pour déchets inertes - Fixation des taxes pour déchets inertes à prélever au niveau national |
| Document(s) | <ul style="list-style-type: none"> - 30 Propositions pour l'avenir de l'Artisanat CDM - Mediathèque - Prise de position relative à certains dispositifs fiscaux |

| Santé et Sécurité sociale (5) | |
|--------------------------------------|--|
| Sujet | Budget social |
| Constat(s) | Afin de garantir un développement robuste du budget social étatique (qui constitue la moitié du budget total de l'Etat), certaines pratiques actuelles notamment au niveau des dépenses dépourvues de sélectivité sociale mettent en danger la compétitivité et la productivité de l'économie luxembourgeoise. Il s'agit également de rappeler que, dans le contexte des finances publiques sous tension, le SSM sert de référence pour déterminer l'assiette des cotisations sociales. Si toute augmentation du SSM entraîne, dans un premier temps, un accroissement des charges sociales au détriment des entreprises et de leur rentabilité, elle a, à terme, également des conséquences non négligeables sur le budget de l'Etat. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Mieux maîtriser les dépenses sociales avec des politiques sociales plus ciblées - Réaliser un screening en vue d'évaluer la sélectivité sociale des transferts sociaux - Revoir le principe consistant à exprimer le plafond des cotisations sociales en matière de sécurité sociale par un multiple du SSM |
| Document(s) | Avis sur le projet de budget de l'Etat concernant l'exercice 2023 du 15 novembre 2022 |
| Sujet | Médecine du travail |
| Constat(s) | Dans un contexte continu dans lequel le nombre de médecins ne suit plus la croissance de l'emploi, il est crucial de mettre en œuvre rapidement les adaptations du Code du Travail soumises en 2018 par le Conseil Supérieur de la Santé et de la Sécurité au Travail au Ministre de la Santé, mais aussi d'instaurer un cursus de formation spécialisée au sein de l'Université du Luxembourg pour la médecine du travail. Il s'agit de souligner ici la valeur ajoutée d'une approche pluridisciplinaire dans la gestion de la sécurité et de la santé au travail tout en promouvant une approche sectorielle qui intègre le concept du bien-être au travail. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | Assurer un système performant, tant au niveau de la diversité des services de médecine du travail (STM, STI, ASTF, etc.) qu'au niveau des formations à offrir au Luxembourg (formations diplômantes et certifiantes) en vue de pérenniser la médecine du travail en tant que partenaire des salariés et des employeurs luxembourgeois. |
| Document(s) | Rapport « Réflexion sur la réforme de la santé au travail au Luxembourg » du 20 juin 2019 par le Professeur Philippe Mairiaux Audit de la Santé au Travail au Luxembourg de septembre 2012 |

| Sujet | Absentéisme |
|-----------------------------------|--|
| Constat(s) | A côté des jours de congés légaux (26), extraordinaires (39) et spéciaux (23), les absences pour cause de maladie, ventilées des absences liées à la crise de la COVID-19, ont progressé de 4% sur les trois années passées. Au-delà d'un coût direct considérable de 900 millions d'euros de cet absentéisme, le fonctionnement productif et compétitif des entreprises luxembourgeoises est mis en péril par des taux d'absentéisme au-delà des moyennes européennes. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Réformer les dispositions concernant le contrôle de l'absentéisme et introduire deux jours de carence - Abolir le congé de récréation pour les périodes de congé de maladie |
| Document(s) | <p>Avis commun de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce relatif au congé culturel du 16 mai 2022 avec notamment une vue d'ensemble des congés existants</p> <p>Prise de position de la Chambre des Métiers relative au besoin en main d'œuvre et en compétences dans l'Artisanat du 10 février 2023</p> |
| Sujet | Activités de santé dans l'Artisanat – mise à jour nomenclature et tarifs de remboursement |
| Constat(s) | Concernant le domaine de la technique orthopédique, de l'optique (aides visuelles) et de l'audioprothèse, les montants de remboursement et la nomenclature des fournitures prises en charges par la CNS doivent être revus en toute urgence. De plus la procédure d'adaptation des montants de remboursement doit être modifiée. Les tarifs de remboursement sont parfois inférieurs à ceux des pays voisins, malgré les coûts fixes généralement plus élevés des entreprises établies sur le territoire luxembourgeois. Il en résulte que la rentabilité des entreprises luxembourgeoises ne sera plus garantie à l'avenir et que l'approvisionnement de proximité de la population luxembourgeoise en dispositifs médicaux, indispensable pour de nombreux patients notamment dans le domaine de l'orthopédie, pourrait être menacé. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour des listes des dispositifs médicaux remboursés par l'assurance maladie, afin de garantir un approvisionnement en dispositifs médicaux répondant à l'état actuel de la technique médicale - Révision de la nomenclature et des montants de remboursement des fournitures - Revoir la procédure d'approvisionnement/d'appareillage de certains dispositifs médicaux afin de permettre une prise en charge plus efficace des patients et un remboursement plus rapide - Instaurer une prise en charge totale des dispositifs médicaux les plus performants possibles selon l'état de la technique médicale pour certains groupes de personnes, notamment les enfants, afin de permettre leur inclusion sociale |

| Education (7) (recherche, enseignement supérieur, formation professionnelle et éducation non formelle) | |
|---|--|
| Sujet | Formation professionnelle supérieure |
| Constat(s) | Depuis longtemps, le monde professionnel revendique des programmes de formation de l'enseignement supérieur organisés sous contrat d'apprentissage selon un mode inspiré par celui du système de la formation professionnelle initiale (apprentissage) avec une forte implication du secteur visé et le renforcement de passerelles entre les différents niveaux de formation (« Stufenmodell ») pour favoriser l'évolution des salariés. La mise en place d'un système de FPS offre de nombreuses opportunités et représente une chance unique pour favoriser l'accès à la formation et l'employabilité, contribuer à la mise en place d'un écosystème du LLL qui apporte une réelle plus-value pour les salariés et les entreprises et aider ces-dernières à contre-carrer la pénurie en compétences via le dispositif dual qui a fait ses preuves dans le cadre de la formation professionnelle initiale. Le système de FPS est à concevoir dans une logique de complémentarité et non pas de concurrence avec le système académique. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | Développer une nouvelle filière de formation professionnelle supérieure, reconnue à valeur égale avec les formations de l'enseignement supérieur académique, sachant qu'une phase d'expérimentation, via des projets pilotes dans des secteurs matures, sera favoriser dans un premier temps |
| Document(s) | Document commun de réflexion de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce et de la Chambre d'Agriculture relatif à l'enseignement professionnel supérieur quant aux grandes lignes d'un système de formation en alternance ouvert et performant du 20 septembre 2023 (plus d'informations, ici) Avis du CES relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région du 1 ^{er} mars 2021 Déclaration d'Osnabrück du 30 novembre 2020 sur l'enseignement et la formation professionnels en tant que moteur de la reprise et de transitions justes vers des économies numériques et vertes |
| Sujet | Valorisation de l'Artisanat |
| Constat(s) | Le système de l'apprentissage artisanal manque d'attractivité au niveau des jeunes et du grand public et fait état d'un nombre de faiblesses qu'il importe d'éliminer au plus vite par des mesures incisives. Que ce soit l'orientation plutôt par l'échec, la popularité limitée de l'apprentissage artisanal parmi les jeunes élèves, qui choisissent rarement un apprentissage par choix (plutôt sur la base de certains échecs préalables), la mauvaise connaissance du fonctionnement du système de la formation professionnelle (auprès des jeunes et des parents), tous ces éléments doivent urgemment être adressés par la politique. |

| | |
|-----------------------------------|---|
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <p>Développer une stratégie nationale de valorisation des emplois artisanaux avec les axes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une orientation positive et poussée au niveau de la formation initiale vers l'Artisanat - Renforcer la formation continue de tous les acteurs de l'écosystème artisanal (Centres de Compétences, IFSB, Chambre des Métiers), notamment en matière d'upskilling aux nouvelles technologies ou de reskilling pour les salariés issus d'autres secteurs économiques - Mettre en place une politique d'immigration attractive avec, entre autres, une accélération des procédures d'immigration pour des métiers cibles - Développer les offres d'apprentissages transfrontaliers |
| <i>Document(s)</i> | <p>30 propositions de l'Artisanat (propositions 1 à 8) Avis du CES relatif à la transition énergétique du 9 octobre 2023 Rapport final « Vision ECO2050 » relatif à l'avenir de l'économie luxembourgeoise à l'horizon 2050</p> |
| <i>Sujet</i> | Brevet de maîtrise |
| <i>Constat(s)</i> | <p>Depuis 2016, le Brevet de maîtrise est entré dans une dynamique de réforme où le principal objectif poursuivi est de le repositionner dans le paysage de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, tout en consolidant sa place en tant que facteur structurant et en tant que qualification de référence du secteur de l'Artisanat.</p> <p>Actuellement, le Brevet de Maîtrise s'inscrit dans un niveau 5 du Cadre Luxembourgeois de Qualification. Avec le processus de réforme, le Brevet de maîtrise nécessite un repositionnement sur l'échiquier des formations et qualifications offertes tant sur le plan national que sur le plan européen en l'amenant à un niveau 6.</p> |
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Continuer le développement des brevets de maîtrise - Valoriser le Brevet de Maîtrise dans la société luxembourgeoise en le positionnant à un niveau 6 du Cadre Luxembourgeois de Qualification |
| <i>Document(s)</i> | <p>Projet de loi portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise (dossier déposé 09.10.2023 – N° 8324)</p> |

| Economie et Emploi (work life & family balance) (8) (agriculture, viticulture, tourisme, protection des consommateurs, industrie, place financière, petites et moyennes entreprises et énergie) | |
|--|---|
| Sujet | <i>Flexibilisation et annualisation de l'organisation du (temps de) travail</i> |
| Constat(s) | Une discussion sur une possible flexibilisation du temps de travail ne consiste pas en une discussion sur la durée pure et simple de ce temps de travail, mais bien davantage en une réflexion sur les possibilités d'ajustement et d'alignement, de la meilleure manière possible, aux besoins du salarié et de l'entreprise. La diversité et l'hétérogénéité de ces demandes poussent les entreprises à modifier la dynamique de leurs propres besoins afin de répondre à cette dynamique. La flexibilité du travail dans cette optique, tend donc à réunir ces besoins et ce renouveau de l'économie et des marchés. Une plus grande flexibilité agit ainsi non seulement comme réponse à une demande patronale, mais également (et peut-être plus fondamentalement) comme moyen d'attraction des talents et de fidélisation des salariés. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Introduire un nouveau système d'aménagement du temps de travail sur base d'une période de référence qui excède le cadre hebdomadaire - Mettre en œuvre une organisation plus flexible du temps du travail basée sur une planification plus individualisée du temps de travail, au niveau sectoriel, de l'entreprise, de l'équipe et/ou du salarié(e) individuel, en abolissant le système actuel du plan d'organisation du temps de travail |
| Document(s) | 30 propositions de l'Artisanat (notamment propositions 19 et 20) Blogs de la Chambre des Métiers sur l'organisation du (temps de) travail du 22 mai 2023 et du 3 mars 2023 |
| Sujet | <i>Refonte du Code du Travail</i> |
| Constat(s) | Dans la mesure où un nouveau modèle d'organisation du temps de travail permet aux salariés d'avoir une plus grande liberté dans l'organisation de leur équilibre vie professionnelle et vie privée tout en maintenant une stabilité dans leur emploi, il pourra devenir un véritable modèle d'attraction dans la Grande Région, mais également au-delà. Devant ce constat, il faut dès lors préconiser une réforme fondamentale du droit du travail luxembourgeois qui touche aussi bien l'organisation en soi du travail que le temps alloué à un travail nouvellement organisé. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Introduire de nouvelles formes flexibles d'emploi et de contrats de travail pour permettre aux entreprises de réagir rapidement aux fluctuations de la demande amplifiées par le rythme de l'innovation - Parfaire l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée du salarié(e) en phase avec les besoins de l'entreprise pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du marché de l'emploi - Réformer sans introduire de nouvelles contraintes organisationnelles et charges financières pour les entreprises afin de soutenir l'entrepreneuriat luxembourgeois et son développement |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Priorité(s) de l'Artisanat | - Refonte du cadre contractuel de l'emploi, pour refléter les demandes de flexibilisation dans le cadre des négociations entre employeurs et salarié(e)s. Le cas échéant, les conventions collectives sectoriels ou au niveau de l'entreprise peuvent donner un cadre opérationnel pour le contrat de travail, mais les restrictions actuelles en matière de temps de travail et de prévisibilité ne sont plus requises dans un contexte de flexibilisation accrue dans tous les secteurs d'activités. |
| Document(s) | 30 propositions de l'Artisanat (notamment propositions 19 et 20) Blogs de la Chambre des Métiers sur l'organisation du (temps de) travail du 22 mai 2023 et du 3 mars 2023 |
| Sujet | Congés |
| Constat(s) | Le Luxembourg compte actuellement, à côté des 26 jours de congés légaux actuels et un potentiel non négligeable de jours de congés extraordinaires (39 en tout), un total de 21 congés spéciaux différents (23 si on compte les congés spéciaux en gestation) avec lesquels les employeurs sont confrontés au quotidien et qui impactent négativement les processus internes de l'entreprise. Chaque entreprise luxembourgeoise (et plus particulièrement les micro-entreprises et les petites entreprises) se trouve ainsi confrontée avec un potentiel nombre annuel très important de jours non-productives au niveau de chaque employé individuel, ce qui présente une source de sérieux problèmes organisationnels et désavantage considérablement notre économie par rapport à la concurrence étrangère. Une démultiplication potentielle des jours chômés entraîne, ipso facto, une augmentation des heures non-productives, ce qui va faire d'autant plus croître les frais généraux des entreprises |
| Priorité(s) de l'Artisanat | - Revoir le système des congés extraordinaires pour éviter un cumul immodéré de plusieurs catégories de congés - Abolir le congé de récréation pour les périodes de congé de maladie |
| Document(s) | 30 propositions de l'Artisanat (notamment propositions 19 et 20) |
| Sujet | Attractivité du marché de l'emploi |
| Constat(s) | Si l'environnement fiscal et les charges sociales constituent un avantage compétitif considérable pour les entreprises luxembourgeoises en matière d'attraction et de rétention des compétences et des talents dont le Luxembourg a besoin pour performer son tissu économique, ces éléments à eux seuls sont désormais insuffisants pour continuer à attirer les bons talents. Si le Luxembourg a clairement perdu du terrain dans la « guerre des talents » face aux autres pays, notamment limitrophes (cf. Allemagne), tant au niveau du coût de la vie ainsi qu'au niveau de la digitalisation/modernisation de l'environnement de travail, il sera déterminant de définir clairement des « vecteurs de performance » qualitatifs à décliner dans la « stratégie nationale d'attraction et de rétention des talents ». Par ailleurs, force est de constater que la rigidité de sa législation du travail trop axée sur la simple sécurité de l'emploi au lieu de la flexibilité de l'emploi ainsi que la lourdeur et lenteur administrative pèsent lourdement sur sa capacité d'attirer les bons talents. |

| | |
|-----------------------------------|---|
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une véritable stratégie nationale d'attraction des talents par secteur à travers une analyse et une planification de la main d'œuvre requise au niveau sectoriel - Planifier (pro-)activement par secteur d'activités les futurs besoins de main-d'œuvre, sur base d'une vision stratégique et d'une feuille de route comprenant des indicateurs mesurables de performance - Simplifier les procédures d'immigration pour les salariés qualifiés (ressortissant de l'UE ou de pays tiers), voire de leurs familles, et pour les entreprises souhaitant les recruter en abolissant notamment « test marché » pour tous les métiers et non seulement pour les « métiers en pénurie » |
| <i>Document(s)</i> | 30 propositions de l'Artisanat (notamment proposition 9) |
| Sujet | Statut de l'indépendant |
| <i>Constat(s)</i> | L'entrepreneuriat luxembourgeois reste actuellement menacé, en raison notamment du faible attrait (voire de la précarité) du statut de l'indépendant en matière de protection sociale. Ce constat s'est exacerbé par l'effet de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Si certaines adaptations se sont faites lors de la dernière législature, une série de mesures novatrices en matière de sécurité sociale et de droit du travail en vue d'aligner le statut de l'indépendant sur celui de salarié restent désirables pour renforcer le statut de l'indépendant sous droit luxembourgeois. |
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | Valoriser le statut de l'indépendant en adaptant tant les règles en matière de sécurité sociale relatives au cumul d'une pension de vieillesse anticipée avec un revenu professionnel ainsi qu'une reconnaissance du statut de conjoint-aidant, que les règles en matière de droit du travail relatives aux différents types de chômage |
| <i>Document(s)</i> | Propositions en vue de revaloriser le statut d'indépendant à travers une meilleure protection sociale par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce de juillet 2021 Avis commun de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce relatif au chômage complet de l'indépendant en cas de fermeture temporaire du 13 juillet 2023 |
| Sujet | Innovation et transition numérique au sein des PME artisanales |
| <i>Constat(s)</i> | En créant un environnement propice à l'innovation et à la recherche dans les entreprises, l'engagement de ces dernières dans ce domaine sera facilité ce qui permettra de stimuler leur productivité. L'innovation, notamment dans le domaine du numérique, est une des clés de la compétitivité hors prix des entreprises artisanales. Par conséquent, cela exige d'investir sans se voir systématiquement opposer des obstacles législatifs ou réglementaires. |

| | |
|--|---|
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un « FabLab / Makerspace PME » permettant aux PME d'essayer les nouvelles technologies avant d'investir, selon le principe « test before invest » - Mettre en œuvre des programmes spécifiques adaptés aux besoins des PME (formations, bonnes pratiques, projets-pilotes), tels que : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intelligence artificielle ✓ Internet des objets ✓ Blockchain - Garantir une accessibilité non discriminatoire aux data centers pour les PME - Révision de la législation RDI - Elargissement de l'instrument « SMEPackages » à d'autres domaines - Encourager l'investissement des PME dans les nouvelles technologies et logiciels performants (prêts à taux zéro, garanties d'Etat, etc) |
| <i>Sujet</i> | <i>Simplification administrative pour les PME</i> |
| <i>Constat(s)</i> | La simplification administrative pour les PME joue un rôle-clé dans l'adoption des nouvelles technologies digitales et pour préserver le « level playing field » dans l'écosystème européen. Soulager les PME dans ce domaine signifie renforcer la compétitivité de l'Artisanat qui est l'épine dorsale de l'économie luxembourgeoise et un pilier stratégique pour maîtriser les défis de la transition écologique. |
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un « réflexe-PME » des autorités compétentes lors de la conception de lois et de règlements grand-ducaux - Digitalisation de toutes les procédures d'autorisation - Application du principe « Once only » - Application de la règle générale « la directive, rien que la directive » - Mise en œuvre du principe « silence vaut accord » - Formulation systématique des « exceptions PME » au niveau de la législation |

| Europe (9) (défense, coopération, Grande Région et relations internationales) | |
|--|---|
| Sujet | Détachement |
| <i>Constat(s)</i> | Les problèmes liés au détachement de salariés à l'étranger, surtout sur des chantiers de construction dans les régions avoisinantes, est un sujet qui est au centre de toutes les discussions concernant les obstacles impactant négativement les prestations de services transfrontalières. La procédure de détachement du pays de destination des prestations est citée par les chefs d'entreprises comme étant un des principaux « obstacles » rencontrés. Ainsi, une complexification disproportionnée des procédures et certaines inégalités voire discriminations peuvent constituer un frein non négligeable au développement continue des affaires interrégionales. |
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Alléger procédures de détachement de travailleurs en Grande Région - Appel pour une réglementation proportionnelle entre les Etats membres entre les règles visant à protéger les salariés détachés et les obligations administratives |
| <i>Document(s)</i> | Prise de position du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers relative à la nécessité de mesures d'allègement au niveau des procédures de détachement de travailleurs en Grande Région du 18 janvier 2022 |
| Sujet | Sites d'implantation transfrontaliers |
| <i>Constat(s)</i> | Il existe aujourd'hui un important déséquilibre entre l'offre et la demande de terrains dans les ZAE régionales, qui constituent pourtant la principale possibilité d'implantation pour beaucoup d'activités artisanales, notamment celles se caractérisant par une activité de production in situ. Cette pénurie de terrains est d'autant plus flagrante en Grande Région où il est actuellement impossible, au regard des procédures administratives et divergences nationales, d'installer une véritable coopération entre les pays de la Grande Région, mettant dès lors le Marché Intérieur hors fonction dans cette région cruciale pour tous les pays avoisinants. |
| <i>Priorité(s) de l'Artisanat</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une véritable stratégie intégrée considérant l'ensemble des aspects de l'aménagement du territoire (logement, mobilité, zones d'activités économiques, etc.) - Rechercher des synergies au niveau de la Grande Région pour mettre en œuvre des ZAE transfrontalières |
| <i>Document(s)</i> | Position de la Chambre des Métiers relative à une pénurie flagrante de sites d'implantation du 26 octobre 2021 Avis CES relatif à un développement cohérent de la métropole transfrontalière du Luxembourg dans la Grande Région du 29 juin 2022 |

| Accueil et migration (10) | |
|-----------------------------------|---|
| Sujet | Immigration et attractivité |
| Constat(s) | En ligne avec les constats mis en avant pour le point (8) relatif au sujet de l'attractivité du marché de l'emploi, la procédure d'immigration pour des salariés qualifiés ainsi que leurs familles se caractérise malheureusement par une lenteur administrative et des décisions intransparentes. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | Simplifier les procédures d'immigration pour les salariés qualifiés (ressortissant de l'UE ou de pays tiers), voire de leurs familles |
| Document(s) | 30 propositions de l'Artisanat (notamment proposition 9) |

| Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie (11) (aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques, jeunesse et famille) | |
|--|--|
| Sujet | Equilibre travail-famille |
| Constat(s) | Les modèles existants de différents contrats de travail, y compris notamment le contrat à temps partiel, donnent la possibilité aux salariés et aux entreprises de prendre en compte certains besoins en flexibilité que certains salariés ont au regard de leur situation familiale. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les opportunités qui existent d'ores et déjà dans le cadre légal actuel, notamment au niveau des temps partiels pour accorder aux parents d'enfants plus de flexibilité sans pour autant contribuer à une désorganisation au niveau des entreprises et sans imposer une charge administrative et financière supplémentaire |
| Sujet | Zones d'activités économiques / décharges pour déchets inertes |
| Constat(s) | Il existe une importante disparité entre l'offre de terrains dans les ZAE et la demande de l'Artisanat. Cette pénurie freine le développement économique des entreprises et risque de porter atteinte à leur compétitivité. Au niveau des décharges pour déchets inertes, le secteur de la construction est systématiquement confronté à une pénurie, de sorte qu'une démarche politique plus proactive est de rigueur. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <p>ZAE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'offre de terrains dans les ZAE - Augmenter la densité au sein des ZAE - Éviter des réglementations trop strictes (p. ex. stockage à l'extérieur) - Améliorer la sécurité juridique des entreprises p. ex. lors de l'arrivée à terme du droit de superficie (actuellement : manque de visibilité) <p>Décharges pour déchets inertes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre rapidement en œuvre un réseau de décharges performant sur le plan national - Fixer des taxes pour déchets inertes à prélever au niveau national |
| Sujet | Mobilité |
| Constat(s) | Dans l'intérêt du pays (maintien de l'attractivité et de la qualité de vie, réduction de la pollution), il convient d'assurer la mobilité. Le défi réside dans la saturation du réseau routier et la recherche de solutions alternatives pour faciliter les déplacements. |
| Priorité(s) de l'Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les transports en commun (notamment extension du tram et du réseau ferroviaire) - Assurer un réseau de transport routier performant - Encourager le télétravail - Favoriser le transport inter-modal, p. ex. en étendant l'offre de P&R |
| Sujet | Logement (cf point 2) |